

CSAL du 9 juillet 2024 : la DRFiP 31 a-t-elle un plan de formation ?

Toulouse, le 9 juillet 2024

Il est intéressant de voir qu'il manque, à notre sens, un chiffre emblématique : celui concernant les refus de formation professionnelle. Or ce chiffre est symptomatique des difficultés rencontrées dans tous les services tant les effectifs sont tendus.

Sur l'équipe de formation, la direction reconnaît que bien que le nombre de formateurs

soit en augmentation en 2023 par rapport à 2022, « des difficultés persistent depuis des années pour trouver des formateurs ». Là encore, les services étant de plus en plus exsangues, il est difficile pour les collègues d'allier formation et quotidien. Participation en tant que formateur-trice d'autant plus compliquée qu'aucune décharge de service n'est prévue et que le temps de préparation de la formation se fait sur le temps personnel). direction constate un **déficit** formateurs mais ne met aucuns moyens



pour la mission ô combien importante de la formation professionnelle.

La CGT ne comprend toujours pas que les indemnités offertes aux formateurs dépendent de la catégorie des agents formés. Elles doivent être revalorisées.

La CGT Finances publiques exige une formation continue en cours de carrière de qualité. Elle rappelle son attachement aux formations en « présentiel », qui permettent les échanges et partages d'expérience. Elle condamne l'accroissement du nombre de formations proposées en e-formation.

Pour la CGT Finances publiques, l'administration doit mettre les moyens à hauteur des enjeux concernant la formation continue. Le catalogue des formations proposées doit être en adéquation avec les besoins des services et agents. Tous les agents doivent pouvoir se former sans entrave ni empêchement pour nécessité de service ou autre surcharge de travail.

La formation est un droit mais, dans notre DRFiP, le **compte personnel de formation** (CPF) n'est utilisé que par seulement 7 cadres A, 15 cadres B et 10 cadres C pour 360 jours au total. C'est plus d'une centaine de jours de moins qu'en 2022. Pour mémoire, le compte personnel de formation remplace le droit individuel à la formation (DIF) depuis le 1er janvier 2017. Pour rappel, l'alimentation du compte personnel de formation s'effectue à hauteur de 25 heures maximum au titre de chaque année civile, dans la limite d'un plafond de 150 heures. C'est un droit individuel pour chaque agent trop peu utiliser par ces derniers!

Le nombre d'agents de la DRFiP 31 inscrits aux différents concours internes étaient de 497 pour l'année 2023 : 172 étaient inscrits à une préparation écrite dont 79 en présentiel. 54 collègues ont été reçus en liste principale et 7 en liste complémentaire.

La CGT Finances publiques continue de revendiquer :

- une préparation complète et gratuite aux concours, examens et sélections sur le temps de travail sans limitation en nombre et dans le temps ;
- des autorisations d'absence pour la préparation des devoirs pour tous les candidats. La CGT Finances publiques s'oppose au principe du financement personnel des agents par compte épargne temps dans le cadre de la préparation aux concours et examens professionnels de la DGFiP, y compris toutes les procédures de sélection ;
- l'accord systématique d'une autorisation d'absence, les veilles de concours, pour toutes les épreuves, pour tous les candidats d'origine interne qu'ils soient titulaires ou stagiaires ;
- la prise en charge intégrale des frais de déplacements pour l'intégralité des épreuves, y compris pour les personnels de la DGFiP qui passent des concours externes.
- la délivrance d'un certificat médical aux agent·es en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'un tiers temps supplémentaire lors des concours et examens professionnels sans visite médicale non remboursée et aux frais du ou de la collègue en situation de handicap.

